

**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**ÊTRE EN COMMUNAUTÉ, POUR L'ÉCOLE, AVOIR LE POUVOIR DE DÉCIDER**

**« La reconnaissance de l'identité de l'école commence par son intégration dans la communauté. » – Serge Morin**

**ANJOU LE 20 FÉVRIER 2008** – La Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE) défend les droits des élèves dans un contexte d'une réelle démocratie devant la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Madame Michelle Courchesne, lors du Forum sur la démocratie et la gouvernance en éducation qui se tient aujourd'hui même et demain.

**Dans le cadre du premier thème abordé quant au rôle éducatif, social, culturel et économique de la commission scolaire dans sa région, la FQDE présente une réflexion dans le sens suivant :**

Les opérations politiques des commissions scolaires limitent le développement de l'école car, dû à ses particularités, l'établissement devrait être en mesure de traiter directement avec les partenaires et la communauté. Prenons en exemple le volet de l'enseignement professionnel très en lien avec le développement économique d'une région. L'établissement devrait pouvoir traiter directement avec les employeurs et ce, dans le but de mieux répondre aux exigences du marché du travail. La multiplication des intervenants dans ce type de dossier irrite le monde du travail.

Le trop grand espace occupé dans certaines régions par les commissions scolaires fait-il en sorte que l'école perd son identité ? Dans la réalité, certains établissements ne peuvent être rejoints par les parents autrement que par le réseau téléphonique de la commission scolaire. Les parents inscrivent-ils les enfants à l'école ou à la commission scolaire ? Jusqu'où la commission scolaire peut-elle s'approprier le grand rôle de l'École des écoles et assujettir ses établissements ? Une vraie question demeure : l'école doit-elle être au service de l'élève ou de la commission scolaire ?

**Au cœur du deuxième thème qu'est la démocratie scolaire et la valorisation de la participation aux élections, la FQDE s'interroge** sur la responsabilité véritable de l'école, sur sa mission et sur la place qu'occupent les décideurs dans le contexte où c'est l'école qui assume sa mission éducative, sociale, culturelle et communautaire. Dans ce sens, la FQDE affirme qu'il convient de responsabiliser d'abord son conseil d'établissement et le personnel de l'établissement afin de dynamiser la démocratie scolaire.

C'est à l'école à rendre des comptes, au plan éducatif, à la communauté locale et à l'État québécois. C'est à l'école d'afficher ses couleurs comme établissement et non de les laisser se fondre dans un collectif d'écoles. Le sentiment d'appartenance d'un élève se développe en fonction de son école et non de la commission scolaire.

**En ce qui a trait au troisième thème qui traite de la transparence et de la rigueur de la gestion dans les commissions scolaires en vue d'une reddition de comptes axée sur les résultats, la FQDE, soucieuse d'une démarche cohérente au niveau du fonctionnement de l'école, énonce que** c'est à l'école de devoir rendre des comptes dans la réalisation de sa mission éducative, sociale, culturelle et communautaire. L'actuelle standardisation par une majorité de commissions scolaires annihile la mobilisation et l'action de l'école. De plus, elle empêche le développement de sa personnalité et limite son action dans la communauté.

**Dans le cadre du quatrième thème abordant toute la question du financement des commissions scolaires et de la fiscalité scolaire, la FQDE se questionne** également sur l'envahissement de la mission de l'école par les politiques et la planification stratégique de la commission scolaire ainsi que sur les sommes qui y sont allouées. « Le mode d'attribution des allocations par le ministère nous semble tout à fait équitable au départ. Cependant, la multiplication des paliers avant l'arrivée de l'allocation à l'établissement dénature les principes d'équité établis par le ministère », de dire Serge Morin.

L'enseignement collégial et universitaire est déjà assumé par l'État. N'y a-t-il pas lieu de croire que les ordres d'enseignement (primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes) puissent être considérés de la même façon d'autant plus que le primaire et le secondaire sont à la fois un droit et un service de base ?

-30-

Source :

Julie Lussier, FQDE  
Conseillère aux communications et à la vie associative  
Téléphone : 514 353-7511  
Cellulaire : 514 717-7511

La FQDE est le principal organisme professionnel représentant plus de 2400 directions d'établissement d'enseignement (formation générale, professionnelle et des adultes) provenant de 23 associations régionales. La mission de la Fédération est de promouvoir le développement professionnel et l'excellence dans la direction des établissements d'enseignement au Québec, sans oublier de défendre les droits des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes d'établissement d'enseignement.